



# CHARTRE ENVIRONNEMENT PROPRETE

---

## ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

---

Les participants contribuent aux actions en faveur de l'environnement et du développement durable en respectant les consignes suivantes pendant la manifestation, qu'ils soient compétiteurs, accompagnateurs ou spectateurs :

**NE RIEN JETER PAR TERRE ET NE PAS LAISSER TRAÎNER DE DETRITUS SUR LE TERRAIN ET SUR L'ENSEMBLE DU SITE DE LA MANIFESTATION**

**METTRE LES DECHETS DANS LES POUBELLES EN RESPECTANT LES CONSIGNES DE COLLECTE SELECTIVE**

**RAMASSER LES BOUTEILLES VIDES OU ENTAMEES EN QUITTANT LE TERRAIN**

---

## ENGAGEMENT DE LA FFTA, DES CLUBS ET DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFTA

---

La Fédération, la Direction Technique Nationale, les Ligues, Comités Régionaux, Comités Départementaux et les Clubs inscrivant des archers ou des équipes sur la manifestation, s'engagent à faire des actions auprès de leurs licenciés, des cadres chargés de leur suivi et notamment, de

**COMMUNIQUER SUR LES TERMES DE LA PRESENTE CHARTE**

**FAIRE LE NECESSAIRE POUR QUE LEURS ARCHERS ET CADRES S'Y CONFORMENT**

---

## ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

---

L'organisateur de la manifestation met en place les moyens nécessaires pour faire respecter les règles de bonne conduite en matière de développement durable et s'inscrit dans une démarche globale en s'engageant à :

**UTILISER DE PREFERENCE DES PRODUITS ISSUS DE LA FILIERE ECO-RESPONSABLE**

**METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS**